

CCCPS / 2022 / DE123 7.1.1 Budgets et comptes

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 17 novembre 2022 à 19h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène
	BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND
	; Agnès FOUILLEUX; René-Pierre HALTER; Philippe HUYGHE; Stéphanie
	KARCHER; Christophe LEMERCIER; Muriel LORENZETTI; Gilles MAGNON;
	Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine
	MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane
	PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET et Boris
	TRANSINNE.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe
	LEMERCIER; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE; Dominique
	DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé
	MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ;
	Frédéric TRON à Hélène PELAEZ BACHELIER et Arnaud VANNIER à Rodène
	BODIN-CASALIS.
Absents	Jean Christophe AUBERT; Thierry GUILLOUD; Audrey CORNEILLE; Sarah
	DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

Versement d'une avance afin de permettre de régler les dépenses du budget annexe SPIC Energies Renouvelables

Le Conseil.

I. Rappel du contexte

Afin de promouvoir l'installation d'énergie renouvelable et de réduire sa facture énergétique, la CCCPS souhaite équiper certains de ses bâtiments de panneaux photovoltaïques.

Les structures visées sont : Les vestiaires du foot à Saillans, la Piscine à Crest, la crèche à Aouste et le siège de la CCCPS à Aouste.

Une fois mise en service, ces centrales fonctionneront en autoconsommation collective. C'està-dire que l'électricité produites sur ces équipements pourra être consommée sur les autres équipements de la CCCPS dans un rayon de 20kms. Cette autoconsommation permettra une réduction des factures d'électricité de la CCCPS. Le bilan final annuel de l'opération est estimé entre +5k€ et +15k€ selon le prix de vente de l'électricité (voir tableau annexe).

Le budget annexe Energies Renouvelables crée en SPIC dispose d'un compte au trésor et n'a pas à utiliser la trésorerie du budget principal pour fonctionner. Toutefois, et ce en raison du délai global de paiement, il importe de régler au plus vite les factures de ce budget annexe sans



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 17 novembre 2022 à 19h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

attendre l'encaissement des recettes.

Il est proposé de verser une avance de trésorerie au budget annexe dans l'attente d'une trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses.

Le montant maximal susceptible d'être versé sera 63 400 €. La somme sera intégralement restituée au budget principal dès que le fonds de roulement sera suffisant pour faire face aux besoins du budget annexe.

Il est donc proposé une augmentation de crédit :

Budget principal comptabilité M14: décision modificative N°05

INVESTISSEMENT: Augmentation de crédit

Dépenses	27638	Autres créances immobilisées - Autres établissements publics	+	63 400.00 €
Recettes	27638	Autres créances immobilisées – Autres établissements publics	+	63 400.00 €

Budget annexe comptabilité M4 : décision modificative N°02

INVESTISSEMENT : Augmentation de crédit

11.4.1.20.110.0.21.41.41.41.40.41.41.41.41.41.41.41.41.41.41.41.41.41.					
Dépenses	1687	Autres dettes	+	63 400.00 €	
Recettes	1687	Autres dettes	+	63 400.00 €	

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider le versement d'une avance de trésorerie au budget annexe et de voter une décision modificative du budget principal et du budget annexe Energies Renouvelables.

III. Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération N°2022DE031 du 24 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal de la CCCPS,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU la délibération N°2022DE036du 24 mars 2022 portant approbation du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 17 novembre 2022 à 19h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- I) de valider le versement d'une avance de trésorerie au budget annexe de 63 400 €,
- 2) d'approuver la décision modificatives n°05 du budget principal de la CCCPS et la décision modificative n°2 du budget annexe PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES telles que définies ci-dessus,
- 3) d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I: décision modificative n°05 du budget principal de la CCCPS,
- Annexe II : décision modificative n°02 du budget annexe production énergies renouvelables.

CS DU CRESTON

Le 17/11/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

François BROCARD Secrétaire de séance